

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-39

## AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN et GARONNAISE ;  
COMMUNES de VALENCE D'AGEN et VILLEBRUMIER

Par lettre du 20 Janvier 2006, M. le Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2006 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2005 s'élève à **340 444 Euros**.

D'autre part, nous disposons d'un reliquat sur la répartition 2005 de **12 295 €**  
Ce qui porte l'enveloppe budgétaire 2006 à un montant total de **352 739 €**

### I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

#### 1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

#### 2) Circulation routière :

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

## II - Taux de subvention :

- Taux de base : 30 %

majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %

- Cas particuliers :

\* aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)

- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

### • **DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE</b> Mise aux normes de la signalisation de police du territoire + travaux de sécurité sur VC 3 à Mansonville	31 094,21	31 094	31 094 x 30% = <b><u>9 328 €</u></b>
<b>2) VALENCE D 'AGEN</b> Mise en conformité des feux tricolores situés sur la RD 813	89 000	89 000	89 000 x 30 % = <b><u>26 700 €</u></b>
<b>3) VILLEBRUMIER</b> Aménagement de sécurité à la sortie de l'école	92 469,30	61 962	61 962 x 30 % = <b><u>18 588 €</u></b>
Observation : travaux d'aménagement d'un parking devant la poste évalués à 30 506.70 €HT exclus car non éligibles			

**TOTAL**

**54 616 €**

**Dotation au titre des amendes de police :**

Reliquat dotation 2005	12 295 €
Dotation 2006	<u>340 444 €</u>
<b>Total dotation 2006</b>	<b>352 739 €</b>

Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	<b>172 647 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>54 616 €</b>
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>227 263 €</b>
Disponible .....	<b>125 476 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 septembre 2006**

CP 06/09-39

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT  
DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION  
ROUTIERE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN et GARONNAISE ;  
COMMUNES de VALENCE D'AGEN et VILLEBRUMIER

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 54 616 €:

- *Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
<b>1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE</b> Mise aux normes de la signalisation de police du territoire + travaux de sécurité sur VC 3 à Mansonville	31 094,21	31 094	31 094 x 30% = <u>9 328 €</u>
<b>2) VALENCE D 'AGEN</b> Mise en conformité des feux tricolores situés sur la RD 813	89 000	89 000	89 000 x 30 % = <u>26 700 €</u>
<b>3) VILLEBRUMIER</b> Aménagement de sécurité à la sortie de l'école	92 469,30	61 962	61 962 x 30 % = <u>18 588 €</u>
Observation : travaux d'aménagement d'un parking devant la poste évalués à 30 506.70 €HT exclus car non éligibles			

**TOTAL ..... 54 616 €**

Adopté à l'unanimité.

Le Président,